



# 15 JUIN 2021

## ORTHOPHONISTES, MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES,

**Manifestons tou.te.s ensemble  
avec tou.te.s nos collègues !**

**Depuis plusieurs mois, les orthophonistes et les masseurs kinésithérapeutes sont mobilisé.e.s pour obtenir une revalorisation salariale afin, entre autres, de faire face à la pénurie de professionnel.le.s dans les services et établissements de santé et du médico social.**

La crise sanitaire a mis au grand jour ce que nous n'arrêtons pas de dénoncer : la pénurie de personnel et de matériel est lourde de conséquences pour les patient.e.s .

Si les 183€ ont été octroyés à un certain nombre d'entre nous suite à la mobilisation, certain.e.s en sont encore exclu.e.s.

Notre revendication principale, à savoir le dégel du point d'indice et la revalorisation des grilles en fonction du niveau de diplôme, n'est toujours pas satisfaite.

### **Pire, en pleine pandémie le gouvernement publie :**

#### ➤ **Le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020**

instaurant, pour l'instant à titre expérimental, une mutualisation des formations en santé (dont les nôtres). Le texte prévoit une généralisation de cette expérimentation à partir de 2025.

➤ **La loi n° 2021-502 du 26 avril 2021** prévoyant que le gouvernement remette un rapport à l'Assemblée Nationale d'ici 6 mois sur la pratique avancée et les protocoles de coopération.

Il y a 10 ans, un autre gouvernement avait déjà essayé d'instaurer 2 niveaux de délivrance de diplôme pour nos professions : un premier niveau à bac+3 ans, soit niveau Licence et un second niveau pour une minorité de professionnel.le.s à bac+5 ans ciblant certaines « spécialités » ( ORL , neuro ...).

La levée de boucliers avait été unanime. Hors de question d'instaurer une division au sein d'une même profession. Aujourd'hui, le gouvernement joue sur les mots et sème la confusion en utilisant cette notion (article 1) pour instaurer des professions intermédiaires au sein de chaque profession. Certains orthophonistes, certains MK seraient en Pratique Avancée, la plupart non ! Il prévoit de mettre en place 2 niveaux de diplôme faisant miroiter une revalorisation pour une minorité !

Ne nous laissons pas bernier, la revalorisation salariale doit concerner tou.te.s les orthophonistes et tou.te.s les masseurs kinésithérapeutes, et non une fraction dite « en pratique avancée » !

**Nous sommes tou.te.s mobilisé.e.s et nous gagnerons tou.te.s ensemble sur nos revendications qui doivent, selon les différentes professions, rester très précises :**

- **Revalorisations salariales**
- **Dégel du point d'indice**
- **Grilles de salaires corrélées à notre niveau de diplôme**
- **Accès à la formation continue**
- **Temps de travail auprès des étudiants reconnu (stages, mémoires, etc.)**
- **Pas de mutualisation des formations dites « en Santé »**

## GRÈVE LE 15 JUIN 2021

Contactez le syndicat de votre établissement pour connaître les initiatives locales.



Bulletin de contact et de syndicalisation  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....